



COMMUNE DE DURRENBACH

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 25 février 2016

Le 25 février 2016

Date de convocation : **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,**
10 février 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : M. Damien WEISS, M. Dominique SIEDEL, Mme Sylvie DUTEY,
Mme Laurence CORDON, M. Denis DEUBEL, Mme Angélique FABACHER, Mme
Aurélie HAMMENTIEN, M. Christian HOH, M. Cyril JEDELE, Mme Catherine
KLINGLER, M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER,
Présents : 12
Absent(s) excusé(s) : M. Thierry HEINRICH, Mme Nathalie SCHALL
Procuration : 0
Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. Cyril JEDELE

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2016.

1. Installation de stores dans la salle du conseil et au niveau de la porte de l'agence postale communale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER le principe de la fourniture et de l'installation de stores plissés aux 5 fenêtres de la salle des conseils et à la fenêtre du bureau du Maire, conformément au devis du 16 février 2016 de la société D.H. Décoration – 2 rue des Capucins, 67500 Haguenau, pour un montant de **984,00 € nets**, soit **1 180,80 € TTC**.

D'ATTENDRE les devis relatifs à un éventuel changement des fenêtres de la salle des conseils avant de prévoir l'installation définitive de ces rideaux.

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à la fourniture et à l'installation de stores plissés au niveau de la porte d'entrée de l'Agence Postale Communale, conformément au devis du 16 février 2016 de la société D.H. Décoration – 2 rue des Capucins, 67500 Haguenau, pour un montant de **244,00 € nets**, soit **292,80 € TTC**.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

2. Mise en place de plinthes électriques et réseaux dans la salle du conseil

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les devis présentés par les sociétés LERLE (Forstheim) et IDE (Durrenbach)

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 11 voix pour et 1 abstention,

DE PROCEDER à l'installation de plinthes électriques, modèle HAGER 80x20 Blanc Paloma dans la salle des conseils,

DE CONFIER la fourniture et l'installation à la société IDE - 56 Grand'Rue 67360 DURRENBACH, conformément au devis du 1^{er} février 2016, pour un montant maximum de **1 678 € nets**, soit **2 013,60 € TTC**.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

3. Mise en place d'un double vitrage au niveau de la salle du conseil - REPORTÉ

Délibération reportée en attente de devis complémentaire concernant le remplacement complet des fenêtres de la salle du conseil.

4. Installation d'une nouvelle porte et de tablettes de fenêtre dans la salle des conseils

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis du 29/01/2016 présenté par la société ROHMER – 7 Rue de Morbsronn, 67360 DURRENBACH

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à la pose d'une nouvelle porte d'intérieur à âme cylindrique pré-peinte dans la salle des conseils,

DE PROCEDER à la pose de tablettes de fenêtre en MDF à peindre au niveau des 5 fenêtres de la salle des conseils,

DE CONFIER la fourniture et la pose de ces éléments à la société ROHMER – Agencement et Menuiserie, conformément au devis du 29 janvier 2016, pour un montant de **883,00 € nets**, soit **1 059,60 € TTC**.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces prestations.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

5. Création d'une commission « Fête de village »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'organiser la traditionnelle fête du village le 11 septembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE PROCEDER à la création d'une commission « Fête du village »,

DE NOMMER les membres suivants dans cette commission :

- Mme Aurélie HAMMENTIEN
- M. Cyril JEDELE
- M. Denis RICHTER
- M. Dominique SIEDEL
- M. Damien WEISS

DE CONFIER à cette commission l'organisation et le suivi de la fête du village 2016.

6. Création d'une commission « Agenda d'Accessibilité Programmée »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 donnant 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour se rendre accessibles,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi de périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt de l'Ad'AP,

Vu le courrier du 3 août 2015 de la commune de DURRENBACH demandant le report de l'Ad'AP pour une durée de 1 an,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2015 accordant à la commune de DURRENBACH une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP de 12 mois,

Vu la délibération du 21 octobre 2015 confiant la mission d'Ad'AP au cabinet extérieur Bureau Veritas,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE PROCEDER à la création d'une commission « AD'AP »,
DE NOMMER les membres suivants dans cette commission :

- Mme Sylvie DUTEY
- Mme Catherine KLINGLER
- M. Alain PFEIFFER
- M. Dominique SIEDEL
- M. Damien WEISS

DE CONFIER à cette commission la planification et le suivi des démarches liées aux travaux d'accessibilité des ERP de la commune durant les prochaines années.

7. Marquage de la chaussée Grand'Rue

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le devis du 03/02/2016 de la société SIGNAUX GIROD ALSACE,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE PROCEDER à la fin du marquage de la chaussée dans la Grand'Rue,

DE CONFIER ces travaux de marquage à la société SIGNAUX GIROD ALSACE - 1 Rue de Marienthal, 67240 BISCHWILLER, pour un montant de 580 € HT, **soit 696 € TTC.**

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces prestations.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

8. Radar pédagogique - REPORTÉ

Délibération reportée en attente de devis complémentaires.

9. Entretien des poteaux d'incendie par le SIAEP

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le courrier du 8 février 2016 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE CONFIER au SIAEP le contrôle annuel 2016 des 47 poteaux d'incendie de la commune de DURRENBACH, pour un montant de 28€ H.T. / poteau, comprenant :

- L'ouverture pour purge
- Manœuvre du PI
- Contrôle des raccords
- Mise à jour numérotation
- Essai débit
- Manœuvre de la vanne de coupure
- Etablissement d'un rapport

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

10. Achat d'un téléphone sans fil pour le secrétariat

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le devis du 01/02/2016 de la société ENTELA,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à l'achat et à l'installation d'un téléphone sans fil de marque GIGASET sur le câblage existant,

DE CONFIER cette prestation à la société ENTELA - 5 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM, conformément au devis du 01/02/2016 pour un montant de 311,52 € HT, soit **373,82 € TTC**.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces prestations.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

11. Agrément d'un permissionnaire de chasse

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande d'agrément d'un nouveau permissionnaire de chasse pour le lot n°1 de la chasse communale, présentée par M. WEISSGERBER Richard, locataire pour la période 2015-2024 pour M. MOTZ Philippe, né le 4 octobre 1973 et domicilié au 47 Route de Bitche – 67510 Lembach,

Vu l'avis favorable du vendredi 19 février 2016 de la commission consultative communale de la chasse,

Vu l'avis favorable du 19 février 2016 de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin,

Vu l'avis favorable du 22 février 2016 de l'Office National des Forêts,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER l'agrément du permissionnaire mentionné ci-dessus, pour le lot n°1 de la chasse communale de Durrenbach pour la période 2016-2024.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cet agrément.

Points d'informations :

1. Régime local d'assurance maladie Alsace-Moselle
2. Point sur le lotissement
3. Lancement de la commande des ouvrages « Durrenbach mon village »

Le Maire,

Les Conseillers présents,

Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	